

Séance du 29 novembre 2019

Intervention opérationnelle

Prolongation de la convention opérationnelle « Annay-sous-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens – Site Noroxo »

Délibération n°2019/118

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n° 2018/002 du conseil d'administration du 9 février 2018 ;

Vu la délibération 2014/58 du conseil d'administration du 20 novembre 2014 et la délibération 2018/001 du conseil d'administration du 9 février 2018 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 et de son actualisation ;

Vu la délibération n°2015/171 du conseil d'administration du 13 octobre 2015 relative à la délégation par le conseil d'administration du droit de préemption et du droit de priorité ;

Vu la convention-cadre de partenariat passée avec la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS-LIEVIN ;

Vu la convention opérationnelle passée avec les COMMUNES D'ANNAY-SOUS-LENS, HARNES ET LOISON-SOUS-LENS pour l'opération dite « Site Noroxo » sur les communes de Annay-sous-Lens, Harnes et Loison-sous-Lens ;


**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,**

- **Approuve** la prolongation, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 06 mars 2021) de la convention opérationnelle signée le 06 mars 2009 et arrivée à expiration le 06 mars 2018 ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à signer l'avenant correspondant ;

La directrice générale

La vice-présidente
du conseil d'administration

Loranne BAILLY



Cécile DINDAR

